

COMPTE RENDU NON THÉMATIQUE



SEGIHOBE BIGIRA Jean-Paul, 2012, *Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et développement durable. Le droit à l'épreuve des enjeux*. Louvain-la-Neuve, éditions Academia-L'Harmattan, coll. Espace Afrique, n° 10, 494 p., bibliogr.

C'est sous un angle juridique et historique que Jean-Paul Segihobe Bigira, recteur de l'Université de Goma (République démocratique du Congo) et docteur en droit, propose d'analyser la constitution et la mise en œuvre des dispositifs de développement durable prévus dans le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). Le PFBC a été instauré lors du Sommet mondial sur le développement durable, en 2002. Il s'agit d'une association non juridiquement contraignante regroupant des entités du secteur public (organisations intergouvernementales, États du bassin du Congo et d'autres régions du monde), de la société civile (ONG) et du secteur privé (entreprises multinationales, etc.). En réponse à la dégradation généralisée de la biodiversité forestière — liée, entre autres, à la déforestation et aux changements climatiques —, cette pléiade d'acteurs s'est engagée à conserver le deuxième plus grand massif forestier tropical de la planète tout en assurant le développement socio-économique des pays où il se situe et à améliorer les conditions de vie des populations de ces forêts.

Les divers acteurs impliqués dans le Partenariat suscitent des interrogations quant aux mécanismes de droit à appliquer pour assurer une meilleure coopération : comment régir juridiquement les différents intérêts des partenaires ? Quels droits appliquer en cas de violation des obligations de chacun ? En réponse à ces questions, Segihobe Bigira livre une analyse critique du PFBC, s'appliquant à confirmer son hypothèse de départ voulant que « le PFBC fonctionne dans un cadre non juridiquement défini en même temps que son exécution génère progressivement un ordre juridique qui contribue partiellement à sa propre régulation » (p. 27).

L'originalité de cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, vient de sa prise en compte synchrone des perspectives du droit, de l'histoire et de la sociologie. L'auteur sollicite efficacement l'approche positiviste du droit en contextualisant, par une recherche documentaire exhaustive, le flou juridique dans lequel l'application du Partenariat baigne. Les différents partenaires doivent répondre à des obligations générales en vertu du droit international en matière de développement durable. Toutefois, dans l'application de ce droit, la protection juridique de l'environnement s'accompagne de normes de faible intensité qui empêchent de contrôler formellement les activités des acteurs liés à la gestion et à l'usage de la nature. C'est par une approche historique que l'auteur trace l'itinéraire du régime juridique « non contraignant » et « à l'amiable » du développement durable dans différents accords internationaux sous l'égide des Nations Unies et dans la constitution du PFBC. L'approche sociologique sert à examiner les déterminants sociaux et politiques liés à l'évolution du droit relatif à la gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

L'auteur analyse comment la présence de multiples centres d'intervention et de décision dédiés à ces questions en Afrique centrale a miné l'établissement d'une action concertée et commune en matière de développement durable pour les forêts de ce territoire.

Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et développement durable peut se révéler complexe pour ceux qui n'ont pas été initiés aux études en droit compte tenu du vocabulaire spécialisé ponctuant l'argumentaire de Segihobe Bigira. Néanmoins, la structure du livre permet de naviguer aisément dans les huit chapitres, chacun étant compartimenté et structuré en sections et paragraphes, avec idées centrales et secondaires bien identifiées. La précision des données placées en notes de bas de page est aussi à souligner comme point fort du livre. Les notes de bas de page apportent en effet des suppléments d'information indispensables à la compréhension des subtilités contextuelles du PFBC.

Ce livre saura plaire à un lectorat familial des études en droit, mais aussi capter l'attention d'anthropologues intéressés par l'étude des organisations et politiques publiques environnementales. L'intérêt de cet ouvrage pour l'anthropologie se situe, d'une part, sur le plan de l'exploration des dynamiques de pouvoir entre les acteurs des ententes internationales de protection de l'environnement et, d'autre part, sur le plan des éléments juridiques donnant forme aux types de rapports à entretenir avec la forêt. Ce livre ouvre d'ailleurs d'intéressantes perspectives de recherche sur la question des relations conflictuelles entre différents systèmes normatifs de gouvernance internationale en interrogeant le cas de la Commission des forêts d'Afrique centrale, une organisation internationale sous-régionale créée en 2005 pour protéger les intérêts des États d'Afrique centrale face aux différents projets de développement d'ONG et de firmes privées. Même si ces dernières disent agir pour la lutte contre la pauvreté et pour la protection des forêts et de leur capital biologique (p. 188), elles ne sauraient véritablement et sur le long terme améliorer le bien-être des communautés locales du bassin du Congo, d'autant plus qu'elles ne sont pas soumises à des obligations qui assureraient le respect de leurs engagements.

En bref, l'ouvrage de Segihobe Bigira est une lecture clé pour qui souhaite comprendre les rouages politiques et juridiques liés à la coordination des efforts à l'échelle régionale, nationale et internationale pour la conservation de grands espaces forestiers comme celui du bassin du Congo.

Nakeyah Giroux-Works
Département d'anthropologie
Université Laval, Québec (Québec), Canada